



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du Mercredi 25 mai 2016

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER.

Etaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Paula SERRANO, Liliane MOUGIN

Bien Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL à l'unanimité

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV de la séance précédente ?

Pas d'observations donc on va le voter qui est pour ? qui s'abstient ? une abstention

Ordre du jour :

- 1- FINANCES – Budget 2015 – Compte administratif BP
- 2- FINANCES – Budget 2015 – Compte administratif BA SEJ
- 3- FINANCES – Budget 2015 – Compte de gestion BP
- 4- FINANCES – Budget 2015 – Compte de gestion BA SEJ
- 5- FINANCES – Exercices antérieurs – Admissions en non-valeur (reporté)
- 6- ECLAIRAGE PUBLIC – Demandes de subvention
- 7- CAVE COOPERATIVE – appel à projet – choix du candidat
- 8- ACCESSIBILITE – Bâtiments communaux – Validation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)
- 9- FUNERAIRE – Cimetière – Modification des reprises de concession
- 10- ENVIRONNEMENT – Domaine forestier – Nouvelle assiette foncière
- 11- URBANISME – PUP chemin de la Mouline – Modification
- 12- SECURITE PUBLIQUE – Procès-verbaux électroniques – demande de subvention
- 13- ENFANCE JEUNESSE – Stages de voile – Convention avec la ville de Sète
- 14- FINANCES - Nouveaux montants concernant les marchés de groupements de commandes de la CCNBT

Les décisions du Maire, au nombre de 3 :

N° 2016-09 – Affaire Commune c/ SARL CBTP- confier à la SCP Margall d'Albenas la défense des droits et intérêts de la commune en interjetant l'appel formé par la SARL CBTP. C'est l'entreprise qui avait déposé des inertes contaminés sous le pont de l'autoroute du côté de Gigean à Issanka et qui a perdu en 1^{ère} instance et qui a fait appel. Nous mandatons nos avocats pour défendre cet appel

N° 2016-10 – Attribution du M.A.P.A. prestations de service nettoyage à la l'entreprise ETS NETTOYAGE pour un montant TTC de 55 987.20€. on a externalisé ce service suite au départ à la retraite de personnes qui s'occupaient de ce nettoyage. C'est l'école des Baux qui a été rajouté.

Danielle NESPOULOUS : concernant cette externalisation des prestations pour l'entretien des bâtiments scolaires, est ce que la totalité des bâtiments scolaires sont traités

Monsieur le Maire : Maintenant oui

Danielle NESPOULOUS : est-ce que vous avez évalué si cela représente une économie pour la commune ou une tranquillité d'esprit par rapport à des employés ou vous disiez qu'il était difficile de recruter à ce niveau-là du personnel qui assure l'entretien

Monsieur le Maire : Disons que cela ne coutera pas cher sauf que là il y a des prestations supplémentaires au niveau de la fourniture, moins cher non, évalué sur l'équivalence pourquoi pas, mais c'est vrai que l'on a la tranquillité. Il faut savoir que l'entreprise qui a eu le marché a recruté des gens de Poussan. Au-delà de cela moins cher non, si je vous disais oui ce n'est pas possible, même sans le calculer ce montant ne correspond pas à des salaires, par contre il y a tous les produits qui sont fournis. Et donc nous avons des prestations qui sont intéressantes.

Ghislain NATTA : je voudrais ajouter au niveau de ces prestations du service nettoyage, il y aurait une nouvelle disposition en 2016, c'est que ces travaux qui sont des travaux de fonctionnement, la TVA qui est attachée à ces travaux pourrait être récupérée. Ce qui n'était pas le cas puisqu'on ne pouvait récupérer la TVA que sur des travaux d'investissement et donc une nouvelle applicable à partir de 2016 permettra de récupérer la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement et en particulier sur les dépenses d'entreprise.

Danielle NESPOULOUS : qui viendraient donc en atténuation par rapport aux sommes que vous nous avez donné.

Ghislain NATTA : Mais bien sûr avec un décalage d'un an, puisque cette TVA on la récupère l'année suivante.

N°2016-11 – Attribution du M.A.P.A. travaux de reprise technique des concessions funéraires et construction d'un ossuaire de la ville de Poussan. Nous avons lancé une consultation publique concernant ce marché. Il n'y a qu'un prestataire qui a répondu, c'est le groupe Elabor, qui avait eu le 1^{er} et le second appel d'offres et ils auront le 3^{ème} pour un montant de 34 163 euros H.T.

N° 2016-12 – décision de recouvrir à un emprunt à hauteur de 390 000 euros auprès du crédit agricole. C'est ce qui avait été prévu, ce qui avait été évoqué avec la commission des finances, par contre il y a une petite erreur sur l'article 1, l'amortissement ce n'est pas 60 mois c'est 180 mois au taux fixe de 1.61%. Vous avez tout ce qui va avec

RAPPORT N° 6 – FINANCES – compte administratif

Je vais me retirer et laisser la présidence à Madame PUGLISI. Il serait souhaitable de faire les comptes administratifs un derrière l'autre, ce qui était prévu.

Yolande PUGLISI : Monsieur NATTA, je vous écoute

Ghislain NATTA, rapporteur : en préambule nous assiste Monsieur TORRES, le trésorier municipal. Nous allons procéder à l'examen du CA du BP et ensuite le CA du budget annexe du SEJ. On va prendre le document que vous avez reçu avec la convocation, on va le prendre un peu à l'envers, on va commencer par le détail et on ira vers la globalité. On va prendre à la page 8, notez 8 sur le document puisqu'on a élagué le document complet. Page 8 dépenses de fonctionnement, est ce que tout le monde y est ?

Au niveau des dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 – charges à caractère général. En plus des mandats émis, nous avons des charges rattachées ce qui fait un total de 1 511 027 € et également aux autres charges de gestion courante, on a des charges rattachées de 4 848.48 € ce qui fait donc un total de dépense de 685 561.13€. Donc le total des dépenses de gestion courante pour un crédit ouvert de 4 860 300 €, on a des mandats émis de 4 622 250.41€ auxquels se rajoutent des charges rattachées pour 99 044.04€ ce qui fait une dépense totale de 4 721 296.45€.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, on a 5 104 654€ de crédit ouvert, on a des mandats émis pour 4 841 506.61€ auxquels se rajoutent les charges rattachées et on a donc en dépenses 4 940 550.65€ ce qui représente par rapport aux prévisions budgétaires à 96.7% d'exécution. Le total des dépenses de fonctionnement s'établit en mandats émis à 5 063 232.18€ auxquels s'ajoutent les charges rattachées de 99 044.04€ ce qui fait des dépenses totales de 5 162 276.22€.

Les recettes de fonctionnement

Nous n'avons pas en recettes de fonctionnement de produits rattachés donc tous les titres ont été émis. En recettes de gestion courante on a 5 773 554€ de crédit ouvert, et 5 844 553.32€ en titres émis.

Le total réel des recettes de fonctionnement s'établit en crédits ouverts à 5 901 169.33€ et en titres émis à 5 957 975.84€ ce qui fait une exécution de 102.96 % ce qui veut dire qu'on a émis plus de titres de recettes que de prévisions de recettes.

Le total des recettes de fonctionnement un crédit ouvert s'établit à 5 981 169.33€ et en titres émis 6 017 251.19€.

Voilà donc pour les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Est-ce que vous voulez que l'on regarde ou on fait tout à la fin ?

On va faire tout à la fin comme cela on ne perdra pas de temps.

On va passer sur la page suivante au niveau des dépenses d'investissement.

Total des dépenses d'équipement, c'est la ligne qui totalise, en crédit ouvert on a 2 877 587.23€, en mandats émis 750 207.70€, et en restes à réaliser 688 900€. En ce qui concerne ces mandats émis au niveau des totaux des opérations d'équipement ce qui représente les travaux réellement exécutés, on est à 50% d'exécution des crédits ouverts sur le total des opérations d'équipement.

Au niveau des dépenses financières, on avait 512 392€ en crédit ouvert et on a utilisé 494 416.98€. Le total des dépenses réelles d'investissement s'établit en crédit ouvert à 3 389 979.23€ et en mandats émis à 1 244 624.68€, avec donc restes à réaliser 688 900€.

Le total des dépenses d'investissement en crédits ouverts 3 513 815.55€, en mandats émis 1 347 736.45€ et en restes à réaliser 688 900€.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

Pour les recettes d'investissement au niveau du total des recettes d'équipement on a un crédit ouvert de 411 637.29€, en titres émis 164 962.71€ et en restes à réaliser 212 736.62€. Ces restes à réaliser concernent les subventions d'investissement.

Au total des recettes financières, on a donc un crédit ouvert de 2 878 350.54€ et en titres émis 1 505 351.23€. Les titres émis concernent exclusivement les dotations et fonds divers de réserve pour 400 485.36€ et les excédents de fonctionnement capitalisés. Le total des recettes d'investissement, en crédit ouvert on a 3 289 987.83€, en titres émis 1 670 313.94€ et en restes à réaliser 212 736.82€.

Ce qui fait sur les recettes réelles une exécution de 51%.

On va revenir sur la globalité de l'exécution du budget principal, en page 6, on peut retrouver les documents qui sont sur la note de synthèse.

En section de fonctionnement, en dépense 5 162 276.22€, en recettes 6 017 251.19€, en section d'investissement 1 347 736.45€ et en recettes 1 935 875.93€. On a des reports de l'exercice précédent en investissement ; un déficit de 696 523.93€, ce fait un total reports plus réalisations, en dépenses 7 206 536.60€ et en recettes 7 953 127.12€. A cela on ajoute les restes à réaliser à reporter à l'exercice suivant, en 2016, en section d'investissement 680 900€ et en recettes d'investissement 212 736.82€.

Le total cumulé de l'exécution du budget, en section de fonctionnement 5 162 276.22€, en recettes de fonctionnement 6 017 251.19€, en section d'investissement 2 733 160.38€ en dépenses, 2 148 612.75€ en recettes. Le total cumulé en dépenses s'établit à 7 895 436.60€ et en recettes à 8 165 863.94€. On constate en section de fonctionnement un excédent de 854 974.97€, en section d'investissement d'un excédent de 580 139.48€, un excédent de fonctionnement cumulé de 854 974.97€, un déficit d'investissement de 584 547.63€ soit un résultat d'exécution de 270 427.34€.

Voilà le CA du budget principal.

Est-ce que vous avez des questions ?

Jacques LLORCA : plus que des questions, c'est une sorte de contre analyse en quelque sorte, puisqu'à partir de l'exposé des chiffres il faut essayer d'en comprendre le sens et derrière la politique qui en a été mise en œuvre, puisqu'aussi bien l'examen du compte administratif, c'est tenter de vérifier si le BP complétait les décisions modificatives et conforme, évidemment en terme de stratégie et de résultat à ce qui a été voulu par le budget.

De même qu'en parallèle, le compte de gestion ou du percepteur permet de vérifier l'exactitude de la comptabilité. Alors nous avons fait, et je dis nous, les élus de Poussan Autrement et nos complices un peu professionnels, un analyse assez détaillé de ce compte administratif, tout en partant du constat ou de l'affirmation que c'est une photographie instantanée 2015 qui s'inscrit dans une histoire, une longue histoire avec une antériorité, un passé récent et un avenir qui se dessine, qu'on lit, on doit le dire avec objectivité, qu'on lit dans quelques efforts réels, pointés dans le dernier budget ou même dans l'avant dernier budget.

Les propos que nous allons tenir ont un sens analytique et constructif et pas du tout une volonté d'expression systématique et de critique, pour dire « ce n'est pas bien, c'est pas comme ça, c'est pas normal, etc ». Ça veut donc dire en même temps des interrogations, des affirmations qui sont peut-être des erreurs mais vous corrigez bien entendu.

Alors en rappel, tout simple et sans plus de polémique, 2015 c'est le résultat mécanique d'une histoire qui a mal tourné en 2007, qui a mal tournée jusqu'en 2011 y compris avec une CAF devenue brutalement négative et un rappel à l'ordre très ferme de la chambre Régionale des comptes sous notre appel, d'ailleurs, le 10 avril 2010 auprès des services de la Préfecture qui ont interjeté auprès de la chambre régionale des comptes et ce moment-là la mairie, Monsieur NATTA était aux commandes déjà, mais pas depuis le début d'ailleurs, il y a eu nécessité de vendre Malesca et l'opération des seigneuriales qui s'en est suivi.

Et simultanément aussi, amorcer fortement la Fontette et la vente des terrains de la fontette. Ce qui a permis brusquement de rétablir la situation globale et financière et donc d'aboutir, cela doit être en 2012, à une Caf redevenue positive et on peut le dire aujourd'hui, la CAF est sensiblement égale à la CAF de 2006 à un poil près.

Aujourd'hui on est dans une CAF 2015 confortable, solide mais l'explication de cette CAF ou est-elle ? sans aucun doute elle est dans une recette fiscale notamment autour de la TH importante qui elle-même est liée à l'évolution mécanique pas fatalement choisie mais plus fortement subie, de l'augmentation de la population à Poussan avec en arrière-plan une menace de citée dortoir.

Mais c'est un autre sujet dont nous reparlerons ailleurs. Cette augmentation mécanique à travers l'assiette puis aussi des bases du rapport fiscal permet, une fois qu'a été épongé la catastrophe des 4 ou 5 CAF

négligentes antérieures, permet de stabiliser surtout si on n'émet pas beaucoup d'emprunt, on en reparle dans un instant.

Et donc aujourd'hui cette situation 2015 est postée sur cette augmentation de la recette fiscale et elle pourrait être encore meilleure, on l'a fait observer plusieurs fois puisque vous ne vous êtes pas du tout engagés dans la lutte contre la cabanisation. Au passage 10 ans dans la régulation ferme au passage de la cabanisation cela ferait grosso modo 1 000 000 d'euros de recettes cumulées en TLE pour la mairie. Et à ce point aussi nous revendiquons l'accès au rapport du cabinet LERIS qui est venu rendre compte ici en mairie, sans que nous ayons été convoqués ou invités et nous souhaitons connaître qu'elle est la stratégie de la Préfecture par rapport à la cabanisation.

Donc là il y a un manque à gagner significatif, de même qu'on l'a dit plusieurs fois, 2015 ne reflète évidemment pas la démarche que vous avez amorcée de régularisation des 3 ou 400 logements insalubres qui permettraient sans doute d'asseoir une fiscalité supplémentaire si on arrivait à identifier un peu tout ça. Par contre à l'envers, on subit, c'est du fait aussi d'une politique qui évolue, et qui n'est pas que suivie celle-là, une perte qui sont les 50 000 euros arrondis, application de la loi SRU, 1% de logements sociaux, et on prend cette taxe qui est menaçante, la réglementation s'applique et continue de s'appliquer, au risque de voir augmenter le montant de cette taxe. Ça nous donne comme cela des manques à gagner, de même que 2015 sans doute, ne produit pas encore les effets, alors en dépense, de ce que vous avez je pense ou nous pensons amorcer, on l'a vu à travers les conseils municipaux, c'est-à-dire une gestion plus active du personnel municipal.

Mais cette gestion plus active, elle va à la fois sans doute vers des titularisations de personnel non encore titularisé, elle va peut-être vers la pérennisation de contrats aidés, vers une évolution de carrière d'un certain nombre de personnes, autrement dit là il y a un risque au bon sens du terme, calculé et à imputer sur les recettes et dépenses à venir.

A cela s'ajoute aujourd'hui, une hypothèse qui s'est vérifiée, la fusion communauté- CCNBT qui fait peut-être que des personnels aujourd'hui municipaux, peuvent éventuellement être ou demandé à être transférés sur la nouvelle entité administrative qui à partir de 2017 va avoir lieu.

Tout cela à une influence, non vue, non lue, non perçu et non impacté tout de suite sur 2015 mais tout cela est en gestation quand même dans 2015 et je crois que c'est important de le dire pour se sortir uniquement de l'approche des chiffres.

Concernant l'investissement dans le propos global, vous le dites sans le dire tout en le disant, en réalité, les chiffres globaux qui sont annoncés en crédit ouvert et puis qui en bout de lignes sont non réalisés montrent et nous en avons les moyens en terme de logiciel depuis déjà très longtemps, la tendance est la même depuis 10 ans, et c'est la même donc en 2015, c'est à dire qu'on ne fait pas exactement dans l'année ce qui que l'on avait prévu de faire mais on fait. Et on reporte régulièrement d'année en année un certain nombre de travaux qui sont plus ou moins structurants, plus ou moins importants et nécessaires. Et ce qui au fond illustre ce type de mécanique, c'est par exemple l'histoire de deux emprunts, le plus récent, c'est l'emprunt parking Fondère qui a été souscrit, si je ne me trompe pas en 2014, 200 000 euros, mais sur une action qui en réalité n'était pas verrouillée et qui en 2016 n'est toujours pas verrouillée. Et donc on saute à pied joint 2015 mais on a souscrit un emprunt.

Et puis il y a l'historique sur lequel on reviendra tout à l'heure, le dossier de la coopérative, ou en décembre 2005 on a souscrit un emprunt de 480 000 euros, détourné de sa finalité, doublé en 2007 et là aujourd'hui même nous allons vendre la coopérative avec une espérance de rentrée en cash de l'ordre de 493 000 euros si je ne me trompe pas. Et là vous voyez que c'est pour cela que je disais il y a quelques minutes que 2015 est la photographie instantanée d'une histoire née d'une trajectoire qui finalement reste interpellative sur le sens de la stratégie qui est déployée à travers la gestion financière, la stratégie qui est déployée dans la politique menée par le Maire puisque c'est le Maire qui est le pilote de la politique municipale.

Après on est rentré dans le détail, on est parti de la page 6, on est parti de la page dans le budget général. Alors pourquoi faire ? d'abord dans le fonctionnement, on a regardé les comptes et bien sûr que l'équilibre

est à 0.6 donc d'ailleurs pour tout le monde c'est évident qui se soit celui ou celle ou ceux qui gèrent un budget, massivement notamment les budgets de fonctionnement sont massivement des budgets de reconduction sinon nous serions des génies. Et donc c'est au cœur ou à l'intérieur même des lignes budgétaires qu'il faut aller voir si ça bouge ou pas, notamment entre le prévisionnel, crédit ouvert et puis les mandats émis, et puis les crédits annulés, puisque c'est là qu'on voit une bonne prévision et si la prévision est tenue. Alors quand on prend un certain nombre de postes dans le fonctionnement, par exemple dans les recettes, on a la sensation que les recettes prévisionnelles ont été ou sont minorées de fait alors après est ce qu'il y a une intention de les minorer, est ce qu'il y a une fatalité qu'elles soient minorées, est ce que c'est à travers d'autres services, service d'Etat que l'on subit l'amélioration, etc.....

Toutes les analyses interprétatives peuvent apparaître ou bien est-ce qu'en cours de mandat le transfert sur les budgets annexes a aussi une incidence fatalement. Tout ça fait que du prévisionnel ou du crédit ouvert ou du titre émis il y a un différentiel. Je prends quelques exemples, je ne prendrais pas tout, on y serait jusqu'à demain. Par exemple, dans le 70 323 les redevances d'occupation du domaine public, crédit ouvert 150 000€, titres émis 209 097€ donc crédit annulé 59 097€.

Ghislain NATTA : ce n'est pas annulé, ce sont des recettes supplémentaires ;

Jacques LLORCA : donc recettes à venir, et donc on constate que le prévisionnel objectivement est constaté minoré et le réalisé et sensiblement supérieur

Ghislain NATTA : pour vous répondre là-dessus, cela va être très simple, l'excédent de recettes provient de la redevance de forage de la carrière et ni eux, ni nous n'étions maître de la programmation du port de Sète. Donc l'excédent de recettes c'est la fourniture au port de Sète des matériaux pour la construction du fameux quai H.

Jacques LLORCA : non mais tant mieux, justement c'est au contraire.

Ghislain NATTA : certainement l'an prochain nous retomberons à 150 000 €

Jacques LLORCA : non mais justement c'est intéressant de le savoir c'est le sens de la remarque générale, au-delà des chiffres il y a des signifiants et c'est important qu'en conseil municipal on sache les signifiants en plus ou en moins, voilà.

Autres prestations de services c'est le 70688 – 5 500€ en crédit ouvert, 136 561.79€ en mandats émis.

Ghislain NATTA : On l'avait vu en commission des finances c'est le jeu de l'écriture entre le service annexe et le budget principal

Jacques LLORCA : C'est ce que je disais tout à l'heure, j'interprétais globalement en disant il y a des imputations fatalement sur les services annexes. Je pourrais multiplier les exemples mais justement ce que nous voyons en commission des finances c'est intéressant entre nous, sans doute que les conseillers municipaux le lisent aussi avec vous. Nous on le lit entre nous, mais la population fatalement ne comprend pas ce qui se passe au travers de tous ces chiffres. En tout cas il y a des variations.

Yolande PUGLISI : Monsieur LLORCA je suis d'accord avec mais on ne va pas refaire, enfin un conseil municipal est là pour informer, on prend position mais on ne va pas refaire toutes les commissions qui ont lieu tout au long du mandat en conseil municipal alors je sais bien que les finances c'est le nerf de la guerre, c'est très intéressant, mais je pense pas que l'on soit très obscurs, on fait des BIM bien spécifiques, Monsieur NATTA a sa permanence ouverte à toute personne qui poserait des questions, donc on ne peut pas nous juger non plus d'être très obscurs. Voilà alors de là on ne va pas refaire la commission des finances en conseil municipal

Jacques LLORCA : non on ne va pas refaire la commission des finances, de façon préventive je vous ai dit qu'en plus notre démarche n'était pas là une démarche de recherche à polémique, etc. je m'arrête sur le fonctionnement avec des explications que nous pourrions avoir supplémentaires, sur ces ventilations ou

ces différences qui en réalité sont plus significatives que le 06 global. Le 06 global est quasiment une sorte de trompe l'œil par rapport aux variations internes qui sont sensiblement plus importantes.

Concernant l'investissement, pardon, je voudrais quand même poser une question sur le personnel, il y a un point qui me paraît contradictoire, parce qu'on a regardé ça de près. On a constaté que la rémunération principale des titulaires qui était prévu à 1 073 000€ et des poussières, était à 1 025 000€ c'est le 64 111, donc 1 073 devient 1 025 et simultanément au 64 131 sur la rémunération des non titulaires, on a un crédit ouvert à 427 000 euros et on a une émission de titres de 454 387 euros, autrement dit en titulaires on dépense moins et en non titulaires on dépense plus or dans les débats que vous avez mené déjà sous l'égide de Madame BOURDEAUX, il me semblait avoir compris que il y allait avoir un effort significatif pour que la ligne non titulaire tende à se tasser et que je l'évoquais tout à l'heure dans mon propos général et que la ligne titulaire se conforterait avec l'évolution mathématique normale, l'avancement en Age, en compétence, etc. et là est ce qu'il n'y a pas une contradiction ? ou quelle est l'explication ?

Ghislain NATTA : l'explication est la suivante, la rémunération des titulaires ce sont des départs à la retraite essentiellement. Systématiquement on ne fait pas un recrutement immédiat sur un poste de titulaire. Cela veut dire que le départ à la retraite est remplacé pendant un certain temps par une personne sur un contrat à durée déterminée, qui fera ensuite l'objet d'une titularisation.

Jacques LLORCA : d'accord

Ghislain NATTA : on ne titularise pas si vous voulez systématiquement après un départ à la retraite. Nous on ne fonctionne pas sur le principe des mutations.

Jacques LLORCA : Mais comme on a vu dans différents conseils municipaux des créations de postes au niveau de directeurs, directeurs adjoints, etc, on a moins vu les supplétifs en quelque sorte, remplacer ceux qui disparaissaient. Donc c'est bien la preuve que 2015 est une séquence de transition.

L'investissement alors vous l'avez dit vous-même, je ne vais pas reprendre tous les chiffres, c'est pas la peine mais je vais prendre les pourcentages, dont vous semblez vous vous satisfaire. Dans les dépenses d'investissement, en crédit ouvert 3 500 000€ et des poussières, en mandats émis 1 347 000€ c'est-à-dire 38% des crédits ouverts et pourtant un regard.

Ghislain NATTA : pour moi c'est 50%, je raisonne uniquement sur les opérations d'équipement, si l'on reprend la page 9, je fais mon ratio sur le total des opérations d'équipement.

Jacques LLORCA : oui mais on est sensiblement dans les mêmes eaux de toute façon à 2% près,

Ghislain NATTA : vous me dites entre 38 et 50, cela fait 12

Jacques LLORCA : sinon je vous redonne tous les pourcentages, je veux dire par là qu'en réalité si nous prenions ces masses on s'aperçoit que la masse des crédits ouverts est considérablement inflationniste par rapport au reste à réaliser et par rapport à la fois au volume de la CAF affecté à l'investissement et par rapport même aux deux emprunts cumulés les 200 000 et 390 000 € que nous allons voter tout à l'heure, 590 000 au total, on s'aperçoit qu'il y a chaque année une espèce de monstruosité à avoir une annonce de crédit ouvert énorme et que dans la réalité c'est loin d'être réalisée. Ça c'est chronique.

Ghislain NATTA : Monsieur LLORCA cela n'est pas chronique, cette année c'est un point particulier, l'évaluation jusqu'à maintenant était autour de 75%, c'est vrai qu'en 2015, on a une exécution faible mais elle est tributaire des subventions qui n'ont pas été versées et pour vous répondre on en avait discuté en commission des finances, j'ai l'exécution des crédits 2016, actuellement y compris les reportés et les crédits nouveaux de 2016, on est actuellement sur ces opérations à 34% de réalisation au mois d'avril et on est en éclairage public à 50% d'exécution sur le budget prévu de 253 000€, en voirie on est à 30% d'exécution sur 1 252 000 donc si vous voulez sur 2016 on est en train de rattraper le déphasage que l'on avait en 2015 sur les dépenses d'investissement.

Jacques LLORCA : en tout cas il est pointé 2015 que le constat est celui que j'évoque globalement parce que je pourrai rentrer beaucoup plus dans le détail mais tant mieux si l'élan 2016 est un élan, cela ne garantit pas que l'arrivée soit particulièrement performante mais nous voulons dire par là qu'à travers cette mollesse d'investissement, évidemment qu'on perd en même temps les recettes, les subventions d'investissement qui n'arrivent pas, puisque les travaux ne sont pas faits, il n'y a pas la recette d'investissement par subvention. Et donc l'année 2015 de ce point de vue, est sans être atone, il ne faut pas exagérer, mais elle est molle voilà. D'ailleurs, vraiment je ne fais que lire le compte rendu du conseil municipal où l'on n'était pas la dernière fois, je ne fais que citer Monsieur le Maire, dans le débat sur le budget qui dit « nous n'avons pas de projets structurants » je peux vous indiquer la page, c'est lui qui le dit, donc c'est la logique que 2015 soit constaté comme nous le constatons.

Ghislain NATTA : il faut s'entendre sur ce qu'est un investissement structurant

Jacques LLORCA : on reprendra le débat là-dessus, effectivement, pour nous la notion de structurant.

Ghislain NATTA : c'est une notion d'efficacité et de rentabilité, moi je ne suis pas d'accord et vous le savez on est pas d'accord là-dessus,

Jacques LLORCA : Nous c'est la notion d'investissement et n'ayons pas peur des mots, d'investissement productif et non pas uniquement structurant, pour le confort pour le sport, etc qui engagent des coûts de fonctionnement très significatifs. Voilà on s'arrête là-dessus, on aimerait être un peu plus dans le détail à dire mais voyez notre approche n'est pas exactement la même et nous vous prendrons au mot pour l'année prochaine parce que là aussi, Monsieur le Maire, dans le débat budgétaire lancé dans quasiment une sorte de défi, quand vous serez à la gestion vous verrez que c'est très difficile de faire un budget et de l'exécuter. Si j'avais été là j'aurais pu rappeler que de 2001 à 2006 la Caf était positive sans aucune interruption, ce que nous savons faire aussi.

Yolande PUGLISI : s'il n'y a pas d'autres interventions, tu voulais répondre Ghislain

Ghislain NATTA : non on va voter sur les chiffres, on ne va pas refaire les budgets depuis 2006.

Yolande PUGLISI : qui est pour ? qui approuve pardon ? qui approuve le CA ? qui s'abstient ? une abstention, qui récuse le compte administratif, qui est contre donc ? 5 contre.

Le compte administratif du SEJ

Ghislain NATTA : on prend le 2^{ème} document, c'est un budget annexe qui est relativement simple, il n'y a d'investissement, il n'y a que du fonctionnement. C'est au niveau de ce service annexe, c'est le 1^{er} CA que l'on va approuver car le service a été mis en place en 2015.

En dépenses de fonctionnement uniquement, en crédit ouvert, en gestion courante on a 796 800€, c'est à la page 8, en mandats émis 713 971.75€, en charges rattachées 29 399.56€, ce qui fait une totalité des dépenses de ce service annexe un crédit ouvert 797 700€ en mandats émis 713 971.75€ et en charges rattachées 29 399.56€. Voilà donc pour les dépenses de fonctionnement.

Au niveau des recettes de gestion courante on a 797 500€ en crédit ouvert, en titres émis on a 761 282.76€ ce qui fait la aussi la totalité des recettes de fonctionnement. On a sur ce service annexe on a un excédent de fonctionnement qui est de 17 911.45€, si vous avez des questions sur le fonctionnement du SEJ.

Danièle NESPOULOUS : est-ce qu'on reviendra plus particulièrement sur le bilan périscolaire ou pas ?

Ghislain NATTA : ce qu'on va faire pour libérer Monsieur TORRES, on va voter le CA, il va donner son accord sur les comptes de gestion et on reviendra après sur le bilan des activités périscolaires. Est-ce qu'il y a des questions hors le champ des rythmes scolaires.

Yolande PUGLISI : Pas de question, donc qui approuve le compte de gestion du budget annexe, qui s'abstient ? 6 abstentions

Monsieur TORRES : je vais faire un commentaire extrêmement court puisque je ne peux que confirmer la concordance entre les chiffres du compte de gestion qui ont été arrêtés le 24 mars, des 2 comptes que vous venez d'approuver, donc ça c'est un point. Le second point que je voulais souligner c'est quand même la qualité des relations qui aujourd'hui existent avec les services comptables qui sont ceux de la mairie de Poussan et de la Trésorerie. Je me devais quand même rendre compte que du fait qu'un compte de gestion ce n'est pas que le résultat du travail du comptable, c'est aussi tout le travail qui est fait avec l'ordonnateur.

Yolande PUGLISI : merci

Alors on passe au vote des deux comptes administratifs, ah non pardon des deux comptes de gestion, c'est vraiment le pire moment de l'année pour moi chaque fois, les chiffres et moi ça fait trois. Alors qui est pour ? qui s'abstient ? 1 abstention qui est contre ? pas de contre

Monsieur le Maire : rapport suivant

Danielle NESPOULOUS : quelques petites précisions concernant la mise en place des TAP, les subventions fond d'amorçage et CAF s'élèvent en tout à 69 496€, les salaires et charges de personnels à 62 152€ et les intervenants extérieurs à 2 554€, les dépenses pédagogiques à 800€, donc je rappelle pour ceux qui ne l'aurait pas en mémoire. On voudrait savoir à quoi correspond les salaires, est ce que se sont des personnels embauchés spécifiquement pour les temps d'activité scolaire ou est ce qu'ils étaient auparavant comptabilisés dans les effectifs de la commune, donc on voudrait savoir à quoi correspondent ces salaires.

Ghislain NATTA : Ils sont comptabilisés dans les effectifs de la commune, ils sont dans le budget principal du 012.

Danielle NESPOULOUS : et donc ces salaires-là correspondent à quoi ?

Ghislain NATTA : aux TAP. On a calculé le temps de présence des personnels, qui sont normalement des personnels communaux, on a calculé leur temps de présence au niveau des TAP et on a calculé les charges financières que ça représentait.

Danielle NESPOULOUS : on aurait aimé savoir les dépenses de matériel pédagogique qui s'élève à 800€ à quoi cela correspond. Est-ce qu'il y a du matériel spécifique qui a été acheté. ?

Arlette RAJA : oui on a acheté des livres, du matériel pour la gymnastique, pour les TAP

Ghislain NATTA : on l'avait vu en commission des finances et on en a discuté, il ne faut pas s'arrêter à ce chiffre parce que si vous voulez le SEJ est un tout, il y a les TAP et il y a les autres activités périscolaires. Il y a un parallélisme et des passerelles entre le matériel utilisé dans le cadre général des activités du pôle enfance-jeunesse et les rythmes scolaires.

Danielle NESPOULOUS : ça a été une évaluation qui a été faite

Ghislain NATTA : c'est uniquement le matériel destiné exclusivement au TAP, mais bien entendu que les TAP utilisent aussi le matériel qui est mis à disposition par le pôle enfance-jeunesse. Est-ce qu'il y a du personnel supplémentaire qui a été recruté pour encadrer les TAP ou est-ce que ce sont des personnels qui étaient déjà en place à mairie et qui font davantage d'heures. Oui il y a du personnel qui a été recruté ou du personnel qui fait davantage d'heures.

Arlette RAJA : il y a des animateurs concernant le sport qui ont été recrutés, qui sont spécifiques au sport, qui font faire du sport aux enfants

Danielle NESPOULOUS : et qui sont rémunérés, ce ne sont pas des intervenants extérieurs

Arlette RAJA : ce sont des animateurs qui ont été recrutés spécifiquement pour encadrer pendant les activités sportives, pendant le temps des TAP. Ce personnel là aussi est donc pris en compte, leur salaire est pris en compte. Donc là c'est fondu dans les salaires qui ont été dégagés du budget principal

Ghislain NATTA : oui on a pris qu'une ligne de salaire, y compris pour le CCAS, après c'est une répartition au prorata des heures effectuées par chaque service.

Danielle NESPOULOUS : par rapport aux subventions reçues et aux dépenses qui concernent les TAP il y a eu un excédent. Est-ce que cet excédent va rentrer dans le BP ou est ce qu'il sera consacré pour les TAP à l'avenir ? que va devenir cet excédent versé en subvention ?

Ghislain NATTA : La spécificité du BA fait que cet excédent reste dans le BA. Il ne retourne pas au BP. Le budget 2016 a été établi de telle sorte qu'on arrive à peu près à 10% de réserve par rapport aux dépenses du service. Normalement leur fonctionnement devrait tourner autour de 30 000 euros d'excédent et on a dit aussi en commission des finances que on va essayer d'augmenter les prestations des intervenants extérieurs. On était dans une période d'essai, de mise en place, il fallait que l'on voit ce que cela allait donner au niveau des charges pour le personnel et le matériel des intervenants et on a une vue plus précise et donc on va essayer de programmer des interventions par personnes extérieures beaucoup plus fréquentes.

Danielle NESPOULOUS : et vous faites cette réserve financière parce que vous ne craigniez qu'à l'avenir la participation de l'Etat et de la CAF soit inférieure à celle qu'elle est actuellement ou pas ?

Ghislain NATTA : sur toute la participation de la CAF je ne pense pas, mais le fond d'amorçage lui par contre, il peut s'arrêter d'un coup une année. 2016-2017 je pense qu'il est bon encore mais après je ne sais pas.

Jacques LLORCA : je voudrai prolonger ce que dit notre collègue. En commission des finances, vous nous avez fait part quand même puisqu'on est sur 2015, d'un étonnement non pas relatif mais d'un étonnement fort, est ce que 11 732€ d'excédent sur le budget TAP, 17 000 et quelques euros sur l'ensemble du budget enfance jeunesse, c'est proportionnellement un excédent considérable. Et s'il est de gestion de père de famille, de penser que les recettes à venir seront minorées éventuellement par l'Etat il n'est quand même pas normal de se priver de la recette telle qu'elle est parvenue en temps opportun et dont le produit aurait pu être totalement consacré au bénéfice des élèves. Et donc cet excédent de 11 732€ il n'est pas normal du tout parce que quand

Ghislain NATTA : qu'est-ce que vous auriez dit si on avait eu un déficit de 11 000 euros.

Jacques LLORCA : mais justement, vous gérez, rentrons dans le détail comme nous l'avons fait en commission des finances, quand tout à l'heure a été évoqué le budget de consommation de matériel 800€, aucun d'entre nous n'a besoin d'être un grand expert en portefeuille pour savoir qu'avec 800€ madame RAJA on achète à peu près 10gr de papier de feuilles à dessin, au tarif d'aujourd'hui pas plus, c'est-à-dire que 800€ partagé en 4 établissements, 200€ pour chacun c'est ridicule et c'est presque insultant par rapport au 17, 48, 25, 29 élèves dans les 4 groupes scolaires qui bénéficient du TAP. De même que, je vous l'ai fait dire l'autre jour, les 2 554€ d'intervenants extérieurs, vous l'avez reconnu c'est un tarif a sensiblement 30€ de l'heure.

Or professionnellement, on peut se le dire, on vit en dehors même de la mairie, professionnellement un tarif DRAC d'un intervenant c'est de l'ordre au minimum de 40 à 45€. Et donc la question c'est derrière, elle est « mais qui donc intervient et pourquoi faire, avec quelle productivité éducative et pédagogique » puisque derrière il faut se poser ça comme question, à quoi ça sert ?

Arlette RAJA : mais nous avons de la chance à Poussan c'est d'avoir des bénévoles, dont on ne peut pas non plus gaspiller mais ne vous inquiétez pas, maintenant que l'on sait à peu près où l'on va, on augmentera nos prestataires qui viennent de l'extérieur.

Jacques LLORCA : c'est n'est pas pour les augmenter pour le plaisir.

Arlette RAJA : non on augmentera en qualité et en quantité.

Jacques LLORCA : mais tout cela ramène à dire que la précaution. ;

Arlette RAJA : la première année c'est difficile, je crois que tout le monde aurait fait comme nous, on a été prudent ;

Jacques LLORCA : vous aviez la recette, sur un volume aussi faible on ne risque pas grand-chose.

Ghislain NATTA : on est quand même dans une situation où l'antécédent du pôle enfance-jeunesse a certainement permis de minorer la dépense en comparaison à une commune qui au moment de la mise en place des rythmes scolaires ne bénéficiait pas de toute une infrastructure antérieure.

Jacques LLORCA : mais à contrario, vous l'aviez évoqué avec Madame NESPOULOUS, les difficultés de l'utilisation de la bibliothèque, par exemple qui rendait impossible l'utilisation des livres, faisait que c'était un investissement improductif, etc.. si vous voulez le sens de la remarque globale c'est de dire que finalement ce bilan même financier est un bilan petit bras, c'est cela le mot qui convient, c'est un bilan petit bras et derrière pour nous ce qui est beaucoup plus interpellatif c'est quelle qualité et quelle efficacité par rapport aux enfants par rapport à ce volume, c'est la 1^{ère} remarque et la 2^{ème} alors que nous sommes tous d'accord, pour dire que très souvent l'Etat nous pompe ou nous oblige à des dépenses superflues ou non compensées, là on a belle mine puisque les financements qui nous parviennent, on ne les utilise même pas après. Je serai parent d'élève je dirais attendez il y a un truc-là qui cloche.

Arlette RAJA : je pense que la commune fait beaucoup pour les enfants.

Jacques LLORCA : ce n'est pas un procès là c'est à l'intérieur même de ce programme, voilà c'est ça que je suis en train de dire.

Arlette RAJA : il y a eu une enquête de satisfaction sur le PEDT et les parents ont noté (vote entre 0 et 4) et la majorité des parents ont donné 3. Donc je pense que nos TAP ne sont pas mauvais, malgré qu'ils soient...

Jacques LLORCA : si on leur dit tout cela ils mettront 2.5.

Monsieur le Maire : bon allez on ne va pas discuter là-dessus toute la soirée. C'est bon je crois qu'on a assez fait de ronds de jambes, à un moment personne ne se plaint, c'est un budget petits bras, on a entendu, on passe à autre chose.

RAPPORT N° 11- ECLAIRAGE PUBLIC – Demandes de subvention

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Il est indiqué qu'en vue de réduire la consommation d'énergie de la commune, des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public ont été engagés dans le cadre du marché groupé de la C.C.N.B.T. pour un montant de 121 027,33 € H.T.

Certains luminaires vétustes et consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche environnementale de la commune.

Je précise que, dans le cadre de ces actions, des demandes d'aides financières peuvent être déposées auprès de la Région Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées au titre du programme FEDER (opération 2014-2020 concernant la rénovation de l'éclairage public), et auprès d'Hérault Energies

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter ces organismes pour subventionner ces travaux de réfection et modernisation de l'éclairage public et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué à signer tout document relatif à cette délibération

Est qu'il y a des questions ? pas de questions on va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre

Danielle NESPOULOUS : A propos d'éclairage est ce que vous avez pu préparer....

Monsieur le Maire : non on vous le préparera.

Danielle NESPOULOUS : vous savez la question de j'allais poser.

Monsieur le Maire : oui, les consommations, l'économie des consommations, vous l'avez déjà posée, j'arrive à vous deviner depuis le temps.

Danielle NESPOULOUS : vous vous rendez compte vous lisez dans ma pensée. C'est terrible.

Monsieur le Maire : on vous le donnera, on attend un peu les consommations, on est sur un rapport ou on a pas tout a fait fini le programme de 2015, donc on ne sait pas à combien on va être subventionné parce que là aussi la Région avec les quelques changements d'habitude qui ont été fait n'ont pas pris l'option de rembourser et vous voyez on dépose déjà celui de 2016 et on est au mois de juin. Tout cela fait qu'on a souvent des décalages, notamment sur ces dossiers.

RAPPORT N° 12 – CAVE COOPERATIVE – Appel à projet – Choix du candidat

On avait créé une commission qui comprenait moi-même, Mme PUGLISI, Mr LLORCA et Mme MOUGIN. Nous avons eu 3 réunions sur ce dossier avec Hérault Aménagement qui dirigeait la mission pour la prestation de service, Nous avons lancé un appel à projet. L'analyse des offres et l'accompagnement dans cette décision s'était Hérault Aménagement.

Nous avons reçu au cours de ces réunions les candidatures, il y a 6 qui ont retenues le dossier et une seule à répondu, Jacques tu peux en parler mais pas longtemps puisque tu as assisté à ces commissions.

Jacques LLORCA : est-ce que je suis autorisé à inscrire cet instant béni où nous étions ensemble dans justement l'histoire de la coopérative. Parce que je l'évoquais tout à l'heure en ton absence, il aurait été mieux que tu sois là. Suis-je autorisé rapidement.

Décembre 2005, nous choisissons d'acheter la coopérative, monsieur le maire était contre il a fallu l'assiéger pour qu'il soit pour

Un emprunt a été émis de 480 000 euros

Les coopérateurs pris de multiples problématiques on va dire, n'ont plus voulu vendre à l'instant et il a fallu retarder de 2 ans l'achat de la coopérative.2007

Mais nous avons immédiatement souscrit un emprunt de 480 000 euros qui a été employé à autre chose et notamment à la réalisation du synthétique sportif.

2007 il a fallu remprunter pour monter un dossier dont le principe était un dossier de public-privé et des amorces de relation avaient été prises avec 6 intervenants potentiels, investisseur autour d'un projet qui aurait été un centre d'art contemporain, une salle de spectacle de l'ordre de 500 places, peut être une médiathèque, l'hypothèse d'une transfert de la MJC et l'habitat valorisant, rentabilisant l'opération plus une hypothèse d'extension à venir à terme vers les terrains Decoux, s'il n'y avait pas d'accidents.

Mais au moment de l'achat les coopérateurs ont décidé d'offrir au prix du terrain auquel nous avons acheté la coopérative évaluée par les domaines 1 500 m2 au fils du directeur de la coopérative jouxtant le terrain de la coopérative et les terrains Decoux. Ça va donner lieu aujourd'hui à un lotissement de plusieurs maisons qui coupe en deux l'extension de notre projet.

Au long des années il a fallu aboutir à ce qui a été déclenché et donc plus récemment la perspective de vendre et avec un seul porteur définitif de projet, je crois qu'on peut le dire, c'est le même qui a investi sur les seigneuriales à Malesca, donc les connaît Poussan, sa population, ses finances.

En réalité l'offre d'achat est un peu plus détaillée que ça puisqu'elle tangente le million d'euros mais duquel est défalqué le montant de la démolition, puisque la perspective du projet réalisé c'est de tout démolir. Et la démolition est évaluée à 150 000 euros si je me souviens bien, à peu près.

On s'était plus ou moins engagé à chercher un démolisseur qui aurait pu être moins cher mais finalement ça reste comme cela.

Et donc cela aboutit à cette dation, c'est-à-dire que l'investisseur réalise le projet et offre à la mairie une salle brute qu'il faut aménager dont la destination n'est pas définie, estimée à une valeur de 348 000 euros et en cash, en numéraire direct la mairie bénéficiera d'un versement de 415 800€, en face de quoi, il s'agit donc d'un ensemble de bâtiments avec un rez de chaussée consacré à des services, chambre notariale, etc....., des services et ou les étages, c'est R+2 sont des logements.

Et dans ces logements, si je me souviens du chiffre, il y en a 8, sont des logements sociaux, et en sous-sol il est aménagé 171 places de parking, lesquels parkings sont pré affectés aux utilisateurs, à savoir ceux qui seront présents au rez-de-chaussée, ceux qui seront dans les logements et sans doute un certain nombre réservé à l'usage municipal et à l'hôtellerie puisqu'au cœur de ce projet il y a un hôtel référencé définitivement à 3 étoiles, ce qui est mis dans le compte rendu de la dernière commission et là aussi toute une réflexion de la part de COSA Promotion pour essayer de faire une étude de marché et savoir quelle était la clientèle potentielle de cet hôtel et restaurant à venir.

Posant leur dominante marchande semblait être d'appuyer beaucoup sur une clientèle de type accompagnant médicaux, de gens à traiter médicalement soit à Balaruc, soit à Montpellier, posant qu'ils ont donné des opérations hôtelières de cette même nature à la Grande-Motte, à Jacou et si je ne me trompe pas à Juvignac. Ils ont présenté ces références.

Mais en réalité ce type de public ne représenterait que potentiellement 10% de la clientèle. Pour revenir aux appartements, cela va jusqu'aux T3, si je me souviens, et les parkings en sous-sol, ils semblaient mettre l'obligation pour chaque logement, par exemple T3 d'acquérir 2 parkings évalués chacun à 7 500€ me semble t'il en prix d'achat. Un T3 valant 186 000€ à la vente.

Voilà le global de l'opération tel que vous l'avez visualisé pratiquement en 3D sur l'image qui est devant vous.

Je ne sais pas si j'ai oublié des choses Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : non sur l'ensemble c'est ça, on est sur le sous-sol, le parking prendra pratiquement $\frac{3}{4}$ de la surface.

Jacques LLORCA : il y a une piscine pour l'hôtel aussi.

Monsieur le Maire : l'hôtel c'est les 3 bâtiments qui sont séparés sur le fond, et les logements aussi, ce que Jacques a oublié c'est qu'on a du tertiaire, les services qui sont sur le rez-de-chaussée et les logements à l'étage, on a à peu près 20 logements, je compte qu'on en aura peut-être 12 ou 14 en sociaux par rapport à tout le reste. C'est à la discussion, là vous avez une esquisse assez grossière, après il faut réajuster sur le fait qu'elle soit accolée à des maisons attenantes, ce ne sera certainement pas le cas, car il y aura quelques restrictions et quelques normes à respecter concernant ces bâtiments même si certaines ouvertures ont été ouvertes plus ou moins légalement on va quand même respecter le voisinage qui est en place actuellement.

Jacques LLORCA : en clair c'est par rapport à la distillerie et à Michel Ortega, il y aura un écartement de 4 mètres.

Monsieur le Maire : la commission vous propose de retenir le groupe COSA Promotion sur l'évaluation qu'à fait Jacques LLORCA, pour un versement en finalité de 415 800€. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce que le conseil entérine le choix de la commission ? qui est pour ? qui s'abstient ? 1 abstention.

RAPPORT N° 13 – ACCESSIBILITE – Bâtiments communaux – Validation de l’agenda d’accessibilité programmé (Ad’AP)

On vous présente le programme qui a été un peu différé puisque nous n’étions pas prêts au niveau du lancement avec la CCNBT mais on l’avait évoqué, pour lancer les appels d’offres avec la commission. Tout ce retard a été accepté donc le bureau d’étude mandaté a fait son exposé avec des priorités, puisqu’on part sur 6 ans avec certains qui vont être exonérés.

Par exemple sur le groupe scolaire des Baux, il sera très difficile, on y arrivera mais on en a déjà discuté, d’arriver à faire ce qui est préconisé parce que quand on a des écoles sur des buttes c’est pratiquement impossible à réaliser.

Il y a des possibilités mais qui nécessiteront de gros travaux. Vous avez les plannings et les budgets, donc je vous rappelle le budget sur les 6 ans qui se montent à 946 970 €. Nous pensons minorer ce budget par rapport aux travaux qui seront effectués en régie, mais ce sont quand même des travaux relativement lourds.

Sur l’année 1 vous voyez qu’on a l’école maternelle VH ou il y vraiment un minimum, l’hôtel de ville, la, par contre c’est le gros morceau, l’hôtel des postes et la tribune du complexe sportif, on en a pour quand même 153 000€ et puis l’année 2 on est sur 205 000€, l’année 3 sur 174 000€, vous avez l’énumération de tout ce qu’il y a pour arriver au 946 000€. Il se peut que certains soient faits dans l’année n° 1 puisqu’à certains endroits, notamment les tribunes du complexe sportif, on se rend compte qu’il y a des travaux qui pourront être liés par rapport aux clubs qui sont tout autour.

Est-ce qu’il y a des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? Qui s’abstient ?

RAPPORT N° 14 – FUNERAIRE – Cimetière – Modification des reprises des concessions

Je rappelle au conseil qu’une procédure de récupération des concessions cimetières a été mise en place en 2011 et touche à sa fin.

Vu la délibération n°2016-07 en date du 14 mars 2016 modifiant celle n°2015-86 en date du 7 décembre 2015 autorisant le Maire à reprendre les sépultures ayant fait l’objet de la procédure de récupération des concessions cimetière,

Vu la demande de Monsieur Louis ESPARZA de conserver la concession n°1-1-35 dans laquelle demeure la famille PALAT et notamment un personnage historique : Marcel PALAT,

Considérant que Marcel PALAT est un personnage historique important sur la commune et qu’il convient de préserver sa mémoire en entretenant sa tombe.

Monsieur Le Maire propose les modifications suivantes :

- la concession n°1-1-35 est placée dans l’article 2 et inscrite au patrimoine communal des sépultures

On vous demande la sortir et c’est la commune qui se chargea de l’entretien.

Je remercie Monsieur ESPARZA qui est présent, que j’ai entrevu, de s’être penché sur Marcel Palat, c’est vrai nos anciens combattants auraient peut-être pu le faire mais d’autres personnes aussi, donc merci à Mr Esparza qui est un ancien Poussannais, un peu expatrié mais pas très loin quand même et donc d’avoir pensé à récupérer mais il est plus facile pour la Commune que ce soit elle qui le récupère plutôt qu’une association, autant représentative soit-elle, qui est au Crès mais qui doit rayonner sur tout le secteur, donc la commune a décidé de récupérer cette tombe.

Est-ce qu’il y a des questions ?

Jacques LLORCA : oui pas une question, simplement Mr Esparza vous avez saisi par un courrier devant la liste qui faisait que cette tombe passait inaperçue, c'est vrai que c'est important non pas de magnifier, n'exagérons pas mais de préserver la mémoire de Marcel Palat puisqu'il correspond à une période de l'histoire de France, certes qu'on peut discuter, la grande période Jules Ferry, mais aussi la colonisation. Et là le paradoxe peut être là autour de Ferry, de la colonisation, de l'école laïque obligatoire mais à cette période-là les colonisateurs pensaient être porteurs d'un message de développement, progrès, civilisation, même s'ils étaient peut-être abusifs. En tout cas et Mr Esparza vous le disait dans son courrier, le nom de palat se retrouve encore en Algérie, puisqu'un village porte ce nom, qu'une rue d'Alger a été aussi baptisée Marcel Palat et que sur le tombeau il est inscrit « ce fut court, mais assez long pour la gloire » puisqu'il est mort à 29 ans tué en 1886 en Algérie. Donc c'est une personnalité significative de l'histoire de Poussan, c'est important de s'en souvenir et c'est vrai que cela nous interpelle au fond, notamment pour le cimetière mais pour tout le patrimoine, c'est d'être en éveil sans arrêt sur ce qui peut faire cette identité forte de Poussan et c'est vrai que c'est presque surprenant que notre presque pape du patrimoine, je veux dire Fabrice Bertrand, ne nous ait pas alerté, ou n'ait pas alerté, d'autant que si je ne me trompe pas en ayant écouté une conférence de Fabrice, si je me trompe pas Marcel Palat, qui a utilisé de plusieurs noms, c'est même baptisé à un moment donné Frescaly, le moulin de Frescaly, donc tout cela c'est intéressant pour l'histoire et l'identité forte de Poussan et donc pour le patrimoine. Donc on ne peut qu'être tous d'accord et se remercier réciproquement que cette tombe grâce à l'interpellation active de Louis Esparza soit donc reconnue.

Monsieur le Maire : donc nous récupérons dans le cimetière 1, dans le carré 1 l'emplacement n° 35. On va voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité merci

RAPPORT N° 15 – ENVIRONNEMENT – Domaine Forestier – Nouvelle assiette foncière

Tout simplement il a été omis, vous avez vu on est sur 178 ha 69 a 94 ca de tènement municipal, il manquait quelques hectares par rapport à ce qui avait été chiffré à l'époque, c'est pour remettre d'actualité ce qui se trouve sur le secteur de la carrière qui ont été rajoutés

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : il s'y fait quoi sur ce domaine, est ce que l'ONF y fait quelque chose ?

Monsieur le Maire : c'est le domaine ou intervient l'ONF. Ils débroussaillent, ils entretiennent les arbres.

Jacques LLORCA : ils ne devaient pas faire des réserves d'eau, il me semble, des citernes ?

Monsieur le Maire : c'était un peu en rapport avec les chasseurs, il y avait la possibilité de poser quelques citernes, là ils ont perdu quelques compétences et pas mal de personnel, donc c'est vrai que ce n'est plus d'actualité, mais libre à nous de mettre sur ce secteur, sachant que sur le ball trap il y a 3 citernes qui sont importantes, sur le secteur de la carrière il y a un arrosage intégré mais qui n'est pas très performant pour éteindre un incendie, il y a peut-être une citerne qui se trouve sur ce secteur aussi, sinon il faudra envisager d'en mettre une.

Chaque année, au-delà de l'entretien normal, ils font un entretien spécifique qui est de l'ordre de 5 000€ chaque année. Il y a des variations certaines années mais on est dans cet ordre-là.

Plus de questions ? nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 16 – URBANISME – PUP chemin de la Mouline – Modification

Serge CUCULIERE : je ne vais pas vous lire la note de synthèse, au niveau des PUP vous savez maintenant ce que c'est, on en passe assez régulièrement, un ou 2 tous les ans, ce qui s'est passé sur le chemin de la Mouline, en 2015 on a présenté un PUP pour le lotissement chemin de la Mouline, dans le cadre de la contractualisation de l'équipement de ce lotissement on avait passé un premier PUP et à ce moment-là on avait annoncé que sur le chemin de la Mouline il y avait un petit projet qui allait sortir et qui émergerait également à ce PUP. C'est aujourd'hui ce que l'on fait, on présente un PUP pour une petite

participation sur le grand programme des travaux qui s'élève à 188 000€ TTC et ce PUP qui correspond à une viabilité pour une installation sur une seule parcelle s'élève à 3% du montant des travaux, 4 385€.

Monsieur le Maire : des questions ?

Danielle NESPOULOUS : ces 3 %, c'est un % fixé ou décidé par la commune ?

Serge CUCULIERE : c'est pour cela que je parlais du PUP global à l'époque, il y a une répartition qui a été faite entre le lotisseur et ce projet là et la répartition avait été faite au nombre de logements. Le lotisseur faisait 13 maisons, la répartition se faisait au programme de chacun des constructeurs.

Jacques LLORCA : l'aménagement est baptisé d'un bâtiment d'activités, on est plus dans l'annonce initiale dont j'avais obtenue, après accouchement difficile une précision, cela semblait être au départ habitat mais en réalité il s'agit d'un showroom.

Serge CUCULIERE : je ne sais pas s'il y avait une grossesse nerveuse ou pas, mais l'accouchement s'était un ballon de baudruche. Le projet c'est une activité

Monsieur le Maire : sachant que pour le moment on est sur une zone

Jacques LLORCA : oui c'est vrai mais en même temps on est devant un lotissement d'habitats et là alors qu'on s'est tous posés comme très vertueux sur le non mélange des activités artisanales et de l'habitat avec nos fameuses zones.

Monsieur le Maire : sachant qu'il n'y a aucune fabrication et qu'un showroom reste un showroom, on va dire que c'est vertueux par rapport à ce que l'on a pu voir autre part et ca correspond à ce qui est autorisé. Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 – SECURITE PUBLIQUE – Procès verbaux électroniques – Demande de subvention

Pascal GIUGLEUR : je vais faire comme Serge CUCULIERE je ne vais pas vous lire la note de synthèse en totalité, simplement nous avons acheté 2 terminaux de PVE, ces 2 PVE sont arrivés à terme puisqu'ils sont usés, ont une mauvaise communication et ne sont pas compatibles avec la nouveauté qui est de pouvoir payer les contraventions en direct et par CB. Il a fallu se racheter deux terminaux c'est ce que nous avons fait, et nous vous demandons de voter la demande de subvention qui est toujours renouvelée pour 2017 à concurrence de 50%, ce qui représente 500€ par terminal. Ce que nous avons fait lors de la l'achat des premiers terminaux il y a 5 ans maintenant je crois.

Monsieur le Maire : des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 18 – ENFANCE JEUNESSE – Stages de voile – Convention avec la ville de Sète

Arlette RAJA : dans le cadre des activités physiques et sportives du programme scolaire souhaite organiser un stage de voile pour 4 classes au centre nautique de voile de Sète. 12 enfants sont concernés par ce projet de voile dont le coût est estimé par élève et par séance d'une demi-journée à 13.50€ TTC. Nous devons approuver cette convention pour 2016.

Danielle NESPOULOUS : il existait autrefois entre la commune de Sète et de Poussan, je ne sais pas si c'était une convention écrite ou à l'amiable, concernant la pratique de la natation. Les élèves de CP pouvant bénéficier de l'apprentissage de la natation dans les bassins de Sète et en contrepartie il y avait la possibilité pour les équipes de foot de Sète de venir s'entraîner sur les terrains de sport. C'était je pense gratuit pour les enfants. Or la commune de Sète ne peut plus accueillir les élèves ;

Arlette RAJA : Ni Sète, ni Frontignan par rapport aux TAP, il n'y a pas de places

Danielle NESPOULOUS : est ce qu'ils ont refusé uniquement une commune de la CCNBT.

Arlette RAJA : non aussi les autres communes.

Danielle NESPOULOUS : donc il est urgent que toutes communes de la prochaine entité puissent bénéficier tous de la même possibilité d'avoir accès à la natation, parce que le secteur où nous nous trouvons s'ils ne savent pas nager. J'ai posé cette question-là parce que pour la pratique de la voile.

Arlette RAJA : ils font un stage de flottabilité qu'ils ont déjà fait

Danielle NESPOULOUS : qui est pratiqué à Sète et qui est aussi payant ?

Arlette RAJA : non c'est gratuit, c'est compris dans le stage de voile

Danielle NESPOULOUS : c'est la prestation totale qui fait partie de l'objet de la convention qui est proposé.

Arlette RAJA : et il y a une classe de VH qui part tous les lundis à Bessilles mais ça a été un choix de l'académie, qui a choisi entre plusieurs écoles, tous les CP de VH partent à Bessilles pour apprendre à nager ;

Danielle NESPOULOUS : et les autres élèves n'en bénéficieront pas ?

Arlette RAJA : non c'est exceptionnel.

Danielle NESPOULOUS : est ce qu'il y aurait in situ une possibilité pour les élèves de Poussan de pouvoir bénéficier de ces stages,

Arlette RAJA : non mais on demande chaque année ;

Danielle NESPOULOUS : dans le cadre des projets éventuels de la CABT, il y avait le projet de la construction de la piscine à Gigean. Est-ce toujours d'actualité ? Non

Monsieur le Maire : il y a 7 ans qu'elle est promise, le Maire de Gigean peut rêver, moi je ne rêve pas, s'il avait dû déposer la 1^{ère} pierre son ami l'aurait fait à l'époque, je crains fort que ça ne se fasse pas. Mais je souhaite qu'elle se fasse au demeurant, sachant que concernant les piscines pour répondre en partie à ce que vous évoquiez, toutes les piscines ne sont pas intercommunales, donc TA va prendre la nouvelle piscine Fonquerne et va prendre la piscine de Frontignan, c'est justement pour le haut niveau mais ce n'est pas évident que ce soit ouvert.

Monsieur Veaute relance souvent le projet. La piscine de Frontignan reste une piste à explorer, a voir. Pour cette convention qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 19 – FINANCES – Nouveaux tarifs concernant les marchés de groupements de commandes de la CCNBT

Ce groupement de commandes vient d'être relancé sur une convention générale 2015-2020.

Vous avez la désignation du marché, le montant minimum et maximum. Je vous signale que sur ce principe c'est toujours les montants mini qui sont retenus peu importe le maximum, par contre il ne faut pas trop les dépasser bien sur la surveillance des réseaux d'eau chaude sanitaire qui nous a été imposé il n'y a pas si longtemps, la prestation d'un bureau de contrôle pour les vérifications périodiques et installations diverses, maintenance des extincteurs.

Est-ce qu'il y a des questions ? nous allons voter qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

Peut-être quelques informations qu'on vous doit parce que la presse devance parfois un peu ce qui s'est décidé, demain nous allons voter à la CCNBT, par rapports aux fusions des agglos était prévu la disparition

du SMBT. Les professionnels sont montés au créneau, ainsi que des structures pour que ce syndicat ne disparaisse pas en totalité, donc une partie des fonctions va être transféré à la nouvelle agglomération, par contre tout ce qui a trait à l'eau et à l'étang restera dans ce syndicat mixte, qui continuera de s'appeler le syndicat mixte mais qui continuera de s'appeler, je n'ai pas le nom en tête et je m'en excuse, on avait anticipé par rapport à la décision du préfet puisque nous avions délibéré à ce syndicat mixte dès l'an dernier pour pouvoir changer de structure, le président et le conseil avaient été précurseurs de ce qui pouvait arriver et effectivement, le fait nouveau qui se greffe là-dessus, c'est qu'on est sur le bassin versant, se greffe là-dessus Montpellier Méditerranée Métropole, elle a 4 ou 6 communes sur le bassin versant, Hérault Méditerranée, et celle de Gignac, Vallée d'Hérault.

Ces structures viendront en complément des deux qui existent déjà et qui n'en seront qu'une, et qui feront parties du conseil d'administration au prorata des communes qui sont représentées. Ils auront des représentants dans ce nouveau syndicat mixte, on attend que le Préfet valide tout cela, puisque nous avons revoté en commission des Maires pour acter d'une façon définitive les partenaires en terme de territoire.

On a eu très récemment un courrier du Préfet nous demandant de faire revoter les CM, ce qui n'est pas une obligation, sur la décision qui a été prise concernant le rapprochement des deux intercommunalités, donc là aussi c'est le SMBT qui fédère tous les maires qui avaient été bénéficiaires de ce courrier. Si dans les 2 mois qui suivent personne n'a répondu, ce sera réputé, la décision sera prise, sachant qu'elle est déjà prise, il avait été décidé de ne pas répondre à ces courriers de préfecture, de s'abstenir sur un vote du CM, tout simplement parce que 13 conseillers municipaux sur 14 avaient voté à l'époque même si ce n'était pas à l'unanimité sur tous les conseils.

On est pour associer les 2 intercommunalités mais à l'échéance début 2020. Pour diverses raisons le Préfet, a pris la décision même si la CDCI avait été contre, donc a pris l'option de nous réunir à partir de 2017 pour un engagement effectif qui sera entre 2019 et 2020, tout simplement il a acté officiellement, ce que nous avons acté officieusement.

Les Maires présents, même si j'ai vu que certains avaient changé d'avis, mais cela fait partie du système, à l'unanimité des présents sauf un qui a émis quelques réserves, de ne pas répondre puisque la décision avait déjà été prise et le Préfet est allé à l'encontre de la décision qui était prise par les conseils.

C'est idiot d'entériner ce qu'a demandé le Préfet et je suis bien d'accord là-dessus, on peut le remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil mais ma position n'aura pas changé et je vous demanderai de voter un genre de motion, informant que l'on a pas à répondre sur des décisions qui ont été prises arbitrairement puisque c'est le représentant de l'Etat mais sans tenir compte de nos desideratas.

Il y a une mairie qui a dit suivant ce que fera mon opposition, je ferais. Je sais quelle est l'opposition. Ou on reste cohérent sur ce qui avait été dit avant, même si on a des gens qui sont contres, on aura la même majorité de toute manière. L'agglomération a voté, la Mairie, je n'en suis pas sûr. On vous le proposera la prochaine fois, on le voit dans la presse. Le préfet devient un peu vertueux, il est en train presque de s'excuser d'avoir pris cette décision.

Jacques LLORCA : est-ce que dans cet entretemps un peu confus, est ce que ce n'est pas pour nous intéressant et peut être un peu relativement vite, de se plonger enfin dans le projet d'aménagement du territoire et du développement de Poussan et en y mettant au cœur la problématique de la Plaine, puisqu'on sait que par ailleurs, il y a des démarches qui sont faites pour changer le projet tel que la Région le portait. Nous on peut évoluer nous aussi peut être mais ce serait intéressant de se mettre à réfléchir très activement là-dessus sans attendre que les décisions purement administratives d'intégration aient eu lieu, parce que par rapport à la région se serait bien d'avoir un projet de développement cohérent dans lequel en réalité le poids de l'ensemble fusionné, jouait un rôle plus important encore quand on était presque tout seul.

Monsieur le Maire : sur le principe, moi j'avais prévu de faire un conseil informel là-dessus, sur le rendu de la cabanisation, on le doit, là aussi je lis dans les pensées, ça m'inquiète. Toi je comprends parce qu'on a fait un bout de chemin ensemble, mais Mme NESPOULOUS. Tout cela pour dire qu'on va en faire un très prochainement sur ces deux thèmes. Au-delà de cela la position de la Région est la suivante. Elle a gelé tous les achats. Sur le principe sont venus visiter 6 élus de nouvelle région, très peu du secteur, ils sont sur le côté 2^{ème} tour de Mme DELGA, qui sont contre tout, c'est les personnes qui sont des opposants sur le

principe à ce que nous souhaitons, qui viennent m'avertir et m'inviter à aller le lendemain à cette réunion au nom de la Région. J'appelle la Région naïvement et je demande aux services ce qu'il en est de cette réunion. Il n'y avait pas de réunions, ils n'étaient pas au courant. Demi-heure après, le cabinet m'appelle en me disant qu'il y avait un couac, on ne sait pas d'où cela vient, les invitations sont parties sans que le cabinet, soit au courant. Je n'ai pas de commentaires à faire, si mes adjoints me font cela ils sont virés, c'est tout ce que j'ai à dire vous pouvez transmettre, au-delà de cela je suis très vexé d'être invité par l'opposition d'assister à quelque chose que vous organisez. Mais en définitive vous ne l'organisez même pas parce que vous n'êtes pas au courant, vous qui êtes à la tête de cet organisme. Quand je parle d'opposition ce n'est pas vous, c'est l'opposition au projet, j'entends bien.

Derrière comme il y a plusieurs projets qui sont un peu chaud tout le monde a dégagé en touche, ce qui veut dire qu'ils ont arrêté les acquisitions, on va voir ce que vont devenir les nôtres, derrière je devrais rencontrer la présidente ou au moins le vice-président délégué. Je retaperai politiquement pour que l'on rencontre très prochainement ces gens.

Normalement cette ZAD finie, avant la fin de l'année. Comme je vous l'ai dit plusieurs fois, je vous garantis et engage les paris que le jour qu'il n'y aura plus de ZAD ces terrains seront vendus et je ne vous dis pas à qui, parce que même le gros ayatollah, le président de tout cela qui a un terrain-là inculte depuis des années, même lui qui aime la terre vendra.

Après ce n'est qu'une question de prix, les gens qui vont acheter mettront le prix pour faire n'importe quoi.

Je ne suis pas en colère mais je suis fortement déçu des prises de position politiques qui sont de la politique politicienne de petite envergure, je regrette quand on a une structure comme la nôtre et ils sont en train de nous dire là, comme vous l'aviez évoqué à l'époque, de revendre des terrains comme à Castelnaudary parce qu'ils avaient été trop gourmand. Ils le rebrade et Poussan avec ses petits 30 ha fait apparemment partie du deal, c'est pour cela qu'ils ont tout suspendu. Affaire à suivre mais nous seront vigilants.

La région au travers du port a montré que le port de Sète était en pleine activité, en pleine expansion et derrière 30ha pour faire une zone, même si on peut y mettre, pas forcément que ce qui était prévu, on ne parle pas de containers, si vous allez sur la route de Fabrègues, je vais dire à mes opposants qu'ils aillent faire un tour sur la 613, il y a une location de containers, c'est atroce, odieux. Nous ce n'est pas le cas et là-bas il n'y a pas d'opposants.

Je clôture la séance. Merci.